Vol. 2, nº 12 • Édition spéciale • Juin 2000

VRAC express

Édition spéciale

Une réforme qui respecte
l'autonomie professionnelle
des enseignants et des enseignantes

L'application modulée du Programme de formation au 1er cycle du primaire débute en septembre 2000. Pour ce faire, les écoles et les commissions scolaires doivent tenir compte du degré de préparation du personnel enseignant en fonction des particularités afférentes au Programme de formation que sont l'accent sur l'apprentissage, l'organisation des apprentissages par cycle et la logique des compétences. Les écoles doivent ainsi appliquer en classe un programme d'études et prendre en compte le Programme des programmes.

L'application modulée permettra au personnel enseignant et aux élèves d'effectuer une transition harmonieuse entre les programmes actuels et le Programme de formation. L'application modulée est une occasion pour le personnel enseignant de réfléchir sur ses pratiques pédagogiques. Cette réflexion amènera chacun et chacune à diversifier ses pratiques en tenant compte du Programme des programmes.

Dans plusieurs écoles, le personnel enseignant est assez familier avec des approches pédagogiques centrées sur l'engagement de l'élève dans son apprentissage. Il est clair, dans ce cas, que le personnel enseignant possède déjà les compétences professionnelles

Suite à la page 2

Il appartient au personnel enseignant de choisir les moyens les plus favorables ainsi que les approches et modalités d'organisation pédagogiques les plus appropriées pour favoriser le cheminement de l'élève.
L'application du Programme de formation ne peut se limiter à l'utilisation d'une seule approche pédagogique.
Le Programme précise les apprentissages essentiels que les élèves doivent faire et s'appuie sur une conception de l'apprentissage où l'élève est actif dans ses apprentissages.

Plusieurs intervenants et intervenantes associent la pédagogie du projet et l'apprentissage coopératif au développement de compétences donc, au Programme de formation. Il importe d'apporter à cet égard les précisions suivantes.

L'apprentissage coopératif et la pédagogie du projet sont effectivement des approches ou des modalités d'organisation pédagogiques, parmi d'autres, qui peuvent être exploitées par le personnel enseignant pour favoriser le développement de compétences et l'acquisition de connaissances. Cela ne signifie pas pour autant que le personnel enseignant utilise constamment la pédagogie du projet ou que les élèves sont toujours placés dans des situations

Suite à la page 2

2007-02781/

Le Programme de formation
Une application modulée pour faciliter la transition

pour s'inscrire rapidement dans la logique d'un programme par cycle. Dès lors, il peut plus facilement planifier, en équipe, des activités ou des projets pour un ou plusieurs programmes tout en tenant compte du Programme des programmes.

Une école peut aussi décider d'en commencer l'application en utilisant un seul programme disciplinaire pour se familiariser avec la logique d'un programme par compétences. Ainsi, le personnel enseignant peut s'approprier progressivement la façon de soutenir l'élève dans son cheminement et de rendre compte de sa progression. Cette façon de faire facilite une intégration graduelle du Programme des programmes et des autres programmes d'études.

L'objectif visé est que l'application modulée du Programme de formation commence en septembre 2000 pour se terminer en juin 2001 et l'application formelle de l'ensemble du Programme de formation se fasse à partir de l'année scolaire 2001-2002.

L'objectif visé est que l'application modulée du Programme de formation commence en septembre 2000 pour se terminer en juin 2001 et l'application formelle de l'ensemble du Programme de formation se fasse à partir de l'année scolaire 2001-2002.

Une réforme qui respecte l'autonomie professionnelle des enseignants et des enseignantes

d'apprentissage coopératif. Ce sont des approches et des modalités d'organisation pédagogiques auxquelles le personnel enseignant saura recourir selon les besoins, sachant qu'aucune ne constitue en elle-même une solution universelle.

La pédagogie du projet permet d'intervenir par des situations qui favorisent un certain décloisonnement disciplinaire et qui nécessitent, de la part de l'élève, une contribution active. Le but premier n'est pas la réalisation du projet lui-même mais plutôt d'amener l'élève à effectuer de nouveaux apprentissages et à exploiter les acquis qui s'avèrent nécessaires à la concrétisation du projet. Un projet est une excellente occasion pour l'élève de se confronter à des obstacles qui lui font prendre conscience de la pertinence et de l'utilité des apprentissages que l'enseignant ou l'enseignante se propose de lui faire réaliser.

Dans l'apprentissage coopératif l'accent est mis sur la coopération et place les élèves non pas en situation de compétitivité mais plutôt en situation de collaboration et d'entraide. L'apprentissage coopératif s'avère donc aussi une excellente occasion de faire prendre conscience à l'élève que certaines activités d'envergure, relativement complexes, ne peuvent se faire qu'en misant sur la contribution de plusieurs personnes et qu'en coordonnant plusieurs tâches.

Finalement, le Programme de formation s'appuie sur une vision globale de l'apprentissage qui a un effet sur l'intervention pédagogique. Il mise sur la créativité, l'initiative et l'innovation pédagogique. Chaque enseignant et chaque enseignante a ainsi la responsabilité et la latitude de choisir, d'adapter ses interventions pédagogiques et évaluatives en fonction des besoins des élèves et des ressources du milieu.

L'apprentissage coopératif et la pédagogie du projet sont des approches et des modalités d'organisation pédagogiques auxquelles le personnel enseignant saura recourir selon les besoins, sachant qu'aucune ne constitue en elle-même une solution universelle.

L'application du Programme ne peut se limiter à l'utilisation d'une seule approche pédagogique.

L'ORGANISATION PAR CYCLE : UN MENU VARIÉ

LES ÉQUIPES-ÉCOLES PEUVENT RETENIR DIFFÉRENTS MODÈLES D'ORGANISATION DES APPRENTISSAGES PAR CYCLE, TOUT AUSSI SATISFAISANTS LES UNS QUE LES AUTRES.

Il revient à chaque milieu de choisir le modèle le mieux adapté à sa situation.

Le Programme de formation est structuré en fonction d'un découpage des apprentissages par cycle. Les équipes-écoles choisiront le modèle le plus approprié en tenant compte des besoins des élèves, des contraintes du milieu et de la nécessité de collaboration et de travail en équipe du personnel enseignant du cycle.

Des écoles peuvent choisir d'affecter un enseignant ou une enseignante à un groupe d'élèves d'un cycle, de recourir à la classe multi-âges ou encore de regrouper des élèves selon les besoins particuliers ou finalement d'opter pour la formation de groupes distincts de 1re et de 2e année. Selon l'option retenue, les services de soutien pourront être adaptés aux besoins des élèves.

L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES : POUR UN PORTRAIT GLOBAL DU CHEMINEMENT DE L'ÉLÈVE

Avec la réforme, non seulement l'évaluation va-t-elle constituer un élément permettant de mesurer les apprentissages des élèves mais celle-ci donnera un portrait plus global et plus complet de leur cheminement.

Dans un programme centré sur l'apprentissage de l'élève et sur le développement de ses compétences, le personnel enseignant disposera d'une plus grande latitude quant aux choix des modes d'évaluation.

L'évaluation fait partie intégrante de l'apprentissage de l'élève et vise avant tout à le soutenir. L'évaluation doit porter à la fois sur les compétences et les contenus inscrits dans le Programme de formation et être cohérente avec ses orientations.

Dans ce contexte, le personnel enseignant intégrera la démarche d'évaluation à la planification des apprentissages. L'évaluation doit alors porter à la fois sur les processus et les résultats.

Le personnel enseignant dispose de différents outils pour évaluer les apprentissages et porter un jugement sur le développement des compétences de l'élève. Le journal de classe, le carnet de bord et le portfolio sont autant d'outils qui permettent au personnel enseignant et à l'élève d'évaluer les démarches d'apprentissage, le développement des compétences et l'acquisition de connaissances.

Les résultats de l'évaluation continueront d'être communiqués aux parents sous diverses formes, dont le

Suite à la page 4

- **L'évaluation doit porter sur les compétences et sur les contenus inscrits dans le Programme de formation.**
- **L'évaluation doit porter à la fois sur les processus et les résultats.**
- **Différents outils peuvent être utilisés pour évaluer les apprentissages.**
- **Les parents seront informés du cheminement scolaire de leurs enfants.**

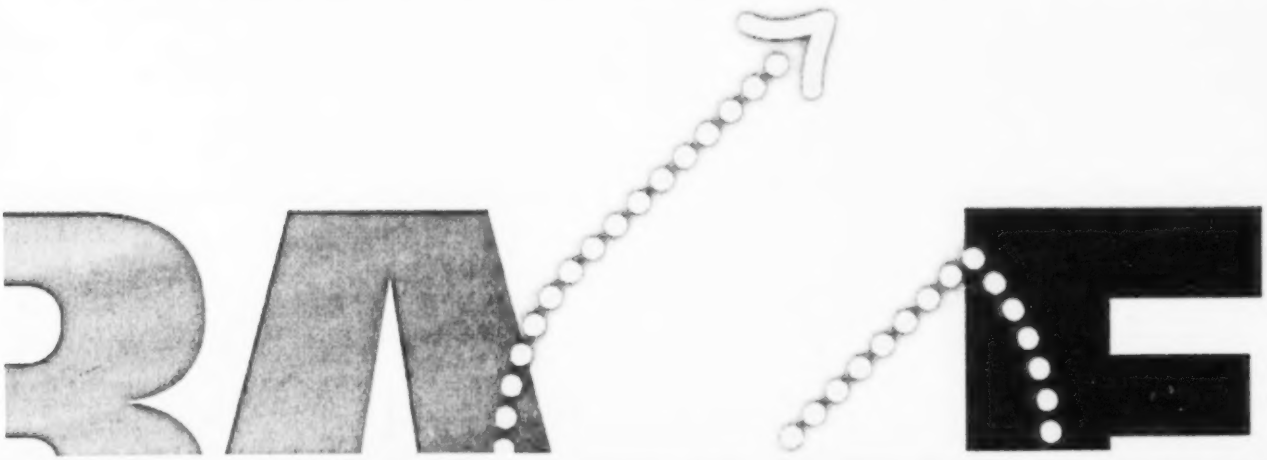

bulletin et le portfolio. En fin de cycle, l'information recueillie et colligée permettra de tracer un bilan global des apprentissages de l'élève.

L'évaluation laisse une place importante au jugement du personnel enseignant. Elle mise sur sa compétence professionnelle afin d'adapter les interventions pédagogiques au cheminement de l'élève et de le soutenir dans ses apprentissages.

LE SOUTIEN ET LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT :

L'expérimentation menée, en 1999-2000, dans les seize écoles ciblées fait ressortir la nécessité de soutenir et d'accompagner le personnel enseignant et les équipes-écoles dans la mise en œuvre du Programme de formation. Le travail d'équipe, les échanges formels et la formation continue se sont avérés des éléments clés d'une stratégie d'appropriation et d'application du Programme de formation.

Ainsi, chaque équipe-école devra préciser ses besoins et en faire part à sa commission scolaire pour qu'elle puisse la soutenir dans l'organisation des activités de formation.

Par ailleurs dans le cadre de ses activités, le Ministère entend poursuivre ses activités de soutien au réseau, tant par des productions que par des activités de formation. Toutefois, il appartient aux commissions scolaires et aux écoles de mettre en avant des activités de formation relatives à l'appropriation du Programme de formation. À cette fin, un montant de 10 millions par année est rendu accessible aux commissions scolaires et aux écoles pour les aider à répondre aux besoins de formation créés par la réforme.

L'équipe de *Virage express*

Esther Blais

Jean-Yves Daigle

Claude Giroux

François Lefebvre

Michel Martel

Margaret Rioux-Dolan

Conception graphique

Les Oranges Bleues

Photographie

Martin Grenier

Distribution

INFOCOM

Virage express est une publication du ministère de l'Éducation.

Reproduction autorisée

Québec
Ministère de l'Éducation

ISSN 1492-3556

13-0000-10